**CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE *EN PORTUGAL.***

Lisbonne, le 9 Juin 1828.

Monsieur le Consul-général.

J'ai reçu, avec la lettre que Votre Seigneurie m'a fait l'honneur de m'adresser le 6 de ce mois, une copie de la Protestation officielle, qu'Elle a faite et déposée le même jour, entre les mains de Mr le Vicomte de Santarem, Ministre des Affaires étrangères, pour la conservation des Droits de Sa Majesté l'Empereur Dom Pierre IV, et contre les actes attentatoires à l'autorité légitime de ce Souverain, comme Roi du Portugal et des Algarves.

Je vous suis très obligé, Monsieur le Consul-général, de cette communication que je transmets directement et sans délai à mon Gouvernement. J'en donne aussi connaissance au Ministre de France encore résidant en cette Cour, bien qu'il ait, comme tous ses Collègues, suspendu l'exercice de ses fonctions.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération,

Monsieur le Consul-général,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Vice-Consul gérant le Consulat général de France en Portugal.

Blancheto

à Mr. Antonio da Silva Junior, Consul General de S. M. l'Empereur du Brésil &c &c. &c.

1828

Lisboa 9 de Junho —

Carta do Vice Consul Encarregado do Consulado Gral de França —